



Conseil d'administration du 27 novembre 2019

Délibération n° 2019/64

Objet : Autorisation de négociation d'un accord d'intéressement pour la période 2020 - 2022

Vu les articles R321 – 1 à 22 du code de l'urbanisme

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2016 portant renouvellement du mandat du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le règlement institutionnel,

Vu le règlement du personnel,

Considérant l'intérêt d'associer les salariés aux performances de l'EPF de la Vendée et les orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 présentées par le Directeur Général,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la mise en place d'un accord d'intéressement à l'EPF de la Vendée pour la période 2020 – 2022.
- Autorise le Directeur Général à négocier avec le personnel un accord d'intéressement.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet accord.

Le Président du Conseil d'Administration


Valentin JOSSE

Préfecture de la Vendée
Reçu en préfecture le 27/11/2019 à 14h15

- 3 DEC. 2019

COURRIER ARRIVÉ